

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Arriérés de salaire des auxiliaires de sécurité scolaire : la tutelle rassure

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

TROIS mois de salaires impayés pour les uns et cinq mois pour les autres : les auxiliaires de sécurité au sein des établissements secondaires publics de Libreville et ses environs se sont retrouvés hier avec le ministre de l'Éducation nationale, Patrick Mouguiama-Daouda, pour débattre de la question.

Les échanges, qui ont eu lieu au cabinet du ministre, ont débouché sur une note de satisfaction. Eu égard aux garanties données par le membre du gouvernement à ses interlocuteurs. "Monsieur le ministre nous a rassurés car, il ne cesse de discuter avec son collègue du Budget. Et que d'ici la fin du mois, il est fort possible que les choses rentrent dans l'ordre", a indiqué à la presse Itsouki

Moussavou, représentant les auxiliaires de sécurité.

De ce qui précède, ces derniers, qui avaient déjà brandi la menace de suspendre leurs activités, sont revenus sur leur décision au sortir de cette séance de travail avec la tutelle. "Nous n'avons pas d'autre choix que de nous surpasser, parce que nous faisons confiance aux paroles du ministre", ajoute M. Itsouki Moussavou.

Notons que Patrick Mouguiama-Daouda a tenu à féliciter les 306 auxiliaires de sécurité scolaire affectés dans une quarantaine de lycées et collèges publics de Libreville, Owendo, Akanda, Ntoum et Kango, dont l'action a contribué à baisser considérablement le niveau d'insécurité dans ces établissements secondaires, depuis l'année scolaire 2019-2020.



Photo : BOTOUNOU

Le ministre de l'Éducation nationale échangeant, hier, avec les représentants des auxiliaires de sécurité scolaire, en présence de certains de ses collaborateurs.

Le clin d'œil de *lybek*





COMMUNIQUÉ
(Campagne d'affiliation et d'immatriculation)

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale porte à la connaissance des opérateurs économiques, tous secteurs confondus et ce conformément aux dispositions de l'article 3 alinéas 1 & 2 de la loi N° 6/75 portant Code de Sécurité Sociale, du lancement d'une vaste campagne d'affiliation et d'immatriculation.

Cette opération concernera aussi bien les employeurs que les travailleurs sur toute l'étendue du territoire national à compter du 24 janvier 2022.

Pour rappel, le régime de Sécurité Sociale géré par la CNSS est un régime obligatoire. Toute opposition est susceptible d'être sanctionnée conformément à la loi.

Fait à Libreville, le 18 janvier 2022



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
Patrick OSSI OKORI

2070, Avenue Georges Damas Aleka, Batavéa • B.P : 134 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 011 79 12 00 • Fax : (+241) 011 74 64 25 Centre d'appels : 1432 • Cellule plaintes clients : 1431
www.cnss.ga • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel